



## Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020

Présenté par : le Conseil canadien de l'horticulture

*Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) représente les producteurs de fruits et légumes du Canada qui participent à la production de plus de 120 types de cultures différents, avec des recettes financières agricoles de 5,7 milliards de dollars en 2018.*

*Depuis 1922, en collaboration avec les membres et le gouvernement, le CCH a plaidé en faveur de questions importantes pour assurer un avenir viable au secteur des fruits et légumes au Canada.*

## Recommandations

### Protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes

- Mettre en œuvre une loi habilitante destinée à procurer aux producteurs de fruits et légumes canadiens une protection financière contre les acheteurs insolvables.

### Protection des cultures

- Verser un financement essentiel à l'intention des agences phytosanitaires (Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire [ARLA] et Centre pour la lutte antiparasitaire [CLA]) et de leurs initiatives.
- Rétablir un programme pancanadien de surveillance de l'eau avec Environnement et Changement climatique Canada dans le but de mesurer les résidus de pesticides dans les eaux canadiennes. L'ARLA a besoin de ces données pour prendre des décisions scientifiques fondées sur des données canadiennes réelles.
- Examiner des manières, entre autres faire appel à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), de recueillir les données nécessaires et les renseignements réels sur l'utilisation de pesticides par les producteurs pour toutes les cultures horticoles (utilisation mineure), selon ce qu'exige l'ARLA, à l'appui de la réévaluation des produits de protection des cultures.
- Accorder un budget suffisant au CLA pour faire approuver sur le marché de nouveaux produits novateurs à ingrédients actifs dans le but de renforcer la trousse d'outils de protection des cultures.

### Main-d'œuvre

- Verser des fonds suffisants à Emploi et Développement social Canada afin d'améliorer les normes de service et les délais de traitement pour les études d'impact sur le marché du travail (EIMT) dans le volet Agriculture du Programme des travailleurs étrangers temporaires.
- Mettre en œuvre un programme de reconnaissance des employeurs pour faciliter le traitement simplifié, pendant les EIMT, des employeurs qui ont des antécédents positifs et longs de recrutement de travailleurs agricoles internationaux.

### Gestion des risques des entreprises

- Augmenter la couverture de la marge du programme Agri-stabilité en la faisant passer à 85 %. Le niveau de déclenchement actuel de 70 % assure une protection très limitée aux exploitations agricoles.
- Éliminer la limite de marge de référence (LMR) d'Agri-stabilité.
- Mettre en œuvre les recommandations les plus prometteuses formulées par le Comité consultatif national des producteurs (CCNP) en vue d'améliorer Agri-stabilité.
- Examiner des options pour accroître l'accès des serriculteurs à l'assurance-production.

### Imposition

- Augmenter à la fois la limite fédérale imposée aux entreprises de 500 000 \$ et la limite

d'immobilisations, puis rattacher les montants à l'inflation afin de tenir compte des coûts d'exploitation modernes et des activités modernes des entreprises.

### **Commerce**

- Établir un système complet de surveillance des prix des produits importés, des subventions et de l'aide aux exportations à l'industrie dans les pays étrangers afin d'évaluer la violation potentielle des accords commerciaux.
- Continuer de soutenir le Conseil de coopération en matière de réglementation et de lui fournir des ressources afin d'encourager la collaboration entre le Canada et les États-Unis.

### **Tarification de la pollution causée par le carbone**

- Mentionner explicitement le document d'orientation de l'Agence du revenu du Canada (folio de l'impôt sur le revenu S4-F11-C1) dans le règlement sur la tarification de la pollution causée par le carbone, de sorte que l'interprétation technique des définitions de nature agricole soit uniforme entre les agriculteurs, les organismes de réglementation et les représentants du gouvernement.
- Ajouter « gaz naturel et propane » à la définition de *combustible agricole admissible*.
- Augmenter l'exemption relative au carburant pour les serriculteurs en la faisant passer de 80 % à 100 %; ou examiner des mécanismes permettant de compenser la charge de carburant de 20 % et des manières de stabiliser le coût pour les producteurs au fil du temps.
- Ajouter « chauffage et refroidissement d'un immeuble pour la production agricole, y compris la production de légumes de serre » à la définition de *machinerie agricole admissible* en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.
- S'assurer que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux examinent des façons d'harmoniser l'allègement de la charge de carburant à l'échelle du Canada à l'aide de certificats d'exemption agricole.

### **Normes de l'industrie et salubrité des aliments**

- Consacrer des fonds à la tenue à jour à long terme des Normes canadiennes biologiques (examens cycliques aux cinq ans et travail d'équivalence commerciale).
- Fournir un programme d'aide destiné à soutenir le travail et l'achat de nouvel équipement nécessaire afin de respecter les normes du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, dont des changements à l'étiquetage.
- Renforcer la capacité des entreprises agricoles de s'adapter au *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* en disposant d'une aide financière pour avoir recours à des services de consultation.
- Consacrer des ressources à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour effectuer des inspections rigoureuses des produits importés, en veillant à ce qu'ils respectent les mêmes règlements et normes de production que ceux s'appliquant aux producteurs canadiens.

### **Infrastructure**

- Verser un financement pour les services d'infrastructure ruraux, dont l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, l'hydroélectricité, Internet et le gaz naturel.

## Contexte

### Protection financière des vendeurs de fruits et légumes

Les vendeurs de fruits et légumes du Canada ne disposent d'aucune protection financière contre les pertes découlant d'acheteurs insolvable. La raison en bref : les aliments frais sont périssables et se gâtent rapidement (contrairement à d'autres marchandises) et les vendeurs ne peuvent récupérer le produit des ventes inachevées.

Les dispositions actuelles de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) n'offrent pas d'outil ou de mécanisme utilisables pour les situations où des acheteurs de fruits et légumes deviennent insolvable. Ce manque de protection financière entraîne un risque extrêmement élevé pour les Canadiens qui vendent des fruits et légumes, ce qui a une incidence négative sur la viabilité du secteur, diminue les investissements dans l'innovation, menace les possibilités d'emploi pour la classe moyenne et limite le potentiel d'exportation du Canada. La mise en œuvre d'une fiducie réputée prévue par la loi ferait en sorte de réduire considérablement les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et la vulnérabilité des petites entreprises et des collectivités rurales. Une telle mesure viendrait aussi améliorer les relations commerciales avec notre partenaire commercial le plus grand et le plus important : les États-Unis.

- Un projet de loi a été rédigé par Ronald C.C. Cuming, un expert des lois canadiennes sur la faillite, intitulé *Fresh Fruit and Vegetable Products Protection Act* (Loi sur la protection des fruits et légumes frais).
- Le projet de loi donnerait une garantie aux producteurs de fruits et légumes canadiens en leur accordant un accès prioritaire aux fonds, aux stocks et aux comptes débiteurs d'un acheteur insolvable afin de contribuer à compenser les pertes associées aux produits qui sont livrés, mais non payés.
- La législation serait administrée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à titre de législation complémentaire de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Toutefois, une fois que la loi aurait été édictée, le gouvernement n'aurait pas de rôle direct à remplir pendant le processus d'insolvabilité, et il n'assumerait aucune responsabilité financière en conséquence de la législation. Celle-ci n'exige pas du gouvernement qu'il compense les pertes ou qu'il offre un filet de sécurité contre elles.

### Protection des cultures

Le CHC exhorte vivement le gouvernement fédéral à s'assurer que des ressources substantielles sont accordées à l'ARLA. Celle-ci a besoin de financement supplémentaire pour remplir son mandat. En raison de la longue liste de pesticides qui doivent être réévalués dans des délais serrés, l'ARLA a pris des décisions hâtives sans examiner de près les répercussions sur les producteurs, et sans offre de solutions de rechange viables. De plus, l'ARLA manque de vraies données canadiennes pour prendre ces décisions. Les données environnementales et les données sur l'utilisation canadienne des pesticides sont cruciales pour permettre aux organismes de réglementation de prendre des décisions éclairées et scientifiques. Mis ensemble, ces facteurs ont été catastrophiques pour les producteurs à l'échelle du Canada. Dans certains cas, ils ont conduit à l'arrêt ou à la fermeture d'exploitations agricoles.

Un budget suffisant est essentiel pour permettre au CLA de tester et d'approuver de nouveaux produits novateurs à ingrédients actifs qui sont bénéfiques pour les cultures, l'environnement et

les travailleurs. Ces nouveaux produits contribueront à maintenir la compétitivité des producteurs canadiens vis-à-vis les États-Unis. En outre, une injection de fonds supplémentaires permettra au CLA d'aider l'ARLA à déterminer de l'équipement de protection individuelle efficace pour les travailleurs.

### Main-d'œuvre

Sans main-d'œuvre adéquate pour cultiver et récolter les fruits et légumes, les cultures pourrissent dans les champs, les arbres ou les vignes, ce qui entraîne des pertes alimentaires et financières. Lorsque les agriculteurs sont incapables de trouver suffisamment de travailleurs canadiens à l'aide d'un recrutement continu et vigoureux, ils se prévalent du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) ou du volet Agriculture du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre.

Le CHC exhorte le gouvernement fédéral à affecter des fonds afin de mettre en œuvre un programme de reconnaissance des employeurs, ce qui contribuerait à simplifier et à normaliser le processus de demande d'études d'impact sur le marché du travail (EIMT), conformément au rapport du comité HUMA de la Chambre des communes. Ce programme proposé vise à réduire le fardeau réglementaire et administratif imposé aux employeurs en règle qui ont recours au PTAS ou au volet Agriculture du PTET pour combler les pénuries de main-d'œuvre actuelles. Il vise aussi à faciliter la mobilité des travailleurs entre employeurs reconnus pendant les saisons de récolte.

Pour être en droit de demander le statut d'employeur reconnu, un employeur devrait avoir eu recours au PTAS ou au volet Agriculture du PTET pendant une période déterminée au préalable et être en règle auprès de Service Canada pendant tout ce temps, ou encore s'être soumis à un audit dont le résultat a été satisfaisant.

### Gestion des risques des entreprises

Les outils de gestion des risques des entreprises (GRE) sont essentiels à l'agriculture au Canada. Le CHC demande que le gouvernement fédéral s'assure que des fonds soient affectés afin de permettre l'examen continu, par AAC, des programmes de GRE actuels, en plus de collaborer avec l'industrie pour s'assurer que ces programmes sont efficaces. Une série complète de programmes de GRE garantira que le secteur agricole du Canada est outillé pour être compétitif sur la scène mondiale.

Les enveloppes budgétaires fixes du gouvernement pour les programmes nationaux de GRE qui sont établies sur une période prolongée ne reconnaissent pas l'inflation des coûts de production ou la volatilité croissante des risques auxquels les agriculteurs sont exposés. Les budgets de programme doivent permettre de corriger les lacunes qui laissent des écarts de couverture croissants. Par conséquent, il faut un changement fondamental de l'approche face à la série de programmes de GRE.

### Imposition

Le CHC encourage le gouvernement à s'assurer que les nouvelles politiques, quelles qu'elles soient, maintiennent un climat des affaires stable à l'aide d'allègements fiscaux qui stimulent un investissement continu au Canada. Plus de 80 % des producteurs de fruits et légumes du Canada sont de petites entreprises et dépendent des déductions accordées aux petites entreprises (DPE)

pour demeurer compétitives et développer leurs activités. Cependant, aucun changement important n'a été apporté aux DPE depuis 2009.

Les limites d'immobilisations actuelles qu'il faut respecter pour être admissible aux DPE ont été établies en 1994 et n'ont pas changé depuis 14 ans. À l'heure actuelle, les petites entreprises sont admissibles aux DPE si leurs immobilisations sont inférieures à 15 millions de dollars, et les déductions linéaires commencent à 10 millions de dollars. De plus, depuis 2009, les DPE s'appliquent à la première tranche de 500 000 \$ de revenu d'une entreprise exploitée activement, contre 400 000 \$ avant le changement de 2009.

## Commerce

La diversification commerciale du Canada présente des possibilités d'exportation et permet d'augmenter les importations. En ce qui concerne plus particulièrement les fruits et légumes, le CHC exhorte le gouvernement fédéral à établir un système complet de surveillance des prix des biens importés, des commandites et de l'aide à l'exportation offerte à l'industrie dans les pays étrangers. L'objectif est que des mesures rapides et adéquates puissent être prises contre les importations qui violent les accords commerciaux.

Pour donner suite au budget de 2019, où l'accès aux marchés a été désigné comme un secteur à développer, le CHC demande que le gouvernement fédéral consacre des fonds supplémentaires à la diversification du commerce, ce qui contribuera à éliminer les obstacles au commerce de nature technique et à augmenter les exportations de fruits et légumes.

Le CHC a été heureux que le président du Conseil du Trésor signe, le 4 juin 2018, un protocole d'entente pour le Conseil de coopération en matière de réglementation entre le Canada et les États-Unis (CCR). Afin d'encourager une collaboration et une coopération accrues entre le Canada et les États-Unis, le CHC exhorte le gouvernement à augmenter l'appui aux activités du CCR, notamment en établissant des mesures de protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes, en établissant une stratégie du périmètre ainsi qu'en harmonisant les règles sur la protection des cultures et la salubrité des aliments.

## Tarifification de la pollution causée par le carbone

Nous sommes heureux que le gouvernement reconnaisse que les activités agricoles font partie des secteurs nécessitant un allègement ciblé de la charge de carburant – notamment en raison du manque d'options de rechange dont on dispose. L'allègement proposé de la tarification de la pollution causée par le carbone pour les agriculteurs et les serriculteurs comporte toujours plusieurs points de douleur, dont un manque d'uniformité et de clarté dans les définitions de nature agricole, ainsi qu'un manque d'harmonisation à l'échelle du pays.

## Normes de l'industrie

Le CHC demande que le gouvernement du Canada consacre des ressources à l'examen cyclique, aux cinq ans, des Normes canadiennes biologiques afin de garantir une procédure et une surveillance régulières et de maintenir ainsi l'intégrité, la crédibilité et la modernisation des Normes. Les Normes sont essentielles afin de permettre aux producteurs agricoles d'accéder aux marchés des produits biologiques, autant le marché intérieur que celui des exportations. Elles sont également essentielles à la formulation et à la surveillance d'accords d'équivalence concernant les produits biologiques, c.-à-d. avec des partenaires commerciaux importants, dont les États-Unis, l'Union européenne et le Japon.

Le CHC exhorte vivement le gouvernement fédéral à s'assurer que l'ACIA et l'ASFC reçoivent des ressources qui assureront la protection des ressources végétales du Canada. Un financement adéquat des services d'inspection de l'importation de végétaux et des programmes relatifs aux végétaux en territoire canadien de l'ACIA contribuera à atténuer les risques graves auxquels le secteur horticole canadien fait face.

Avec l'introduction du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, plus de ressources doivent être affectées à l'ACIA et à l'ASFC pour veiller à ce que les produits importés répondent aux exigences rigoureuses du Canada en matière de salubrité des aliments.

## Salubrité des aliments

L'industrie a adopté une approche proactive en matière de salubrité des aliments en créant un programme reconnu par le gouvernement appelé CanadaGAP. Les agriculteurs ont dû réaliser des investissements financiers pour s'assurer que leurs sites et leurs conditions de travail respectent les exigences du programme CanadaGAP. Avec l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC) du gouvernement fédéral, les exigences en matière de salubrité des aliments, y compris les certifications et les audits, augmenteront de façon exponentielle pour l'industrie des fruits et légumes frais.

## Infrastructures

Le CHC demande un soutien aux infrastructures pour des services comme l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, l'hydroélectricité, Internet et le gaz naturel, de sorte que les exploitations agricoles puissent continuer leur expansion et contribuer davantage à l'économie canadienne. Dans l'environnement actuel, nombreuses sont les exploitations agricoles qui sont incapables d'élargir leurs activités afin de tirer parti des possibilités sur les marchés et qui sont en situation de désavantage concurrentiel en raison du manque d'infrastructures.